



La réglementation chèques-cadeaux 2023, spéciale fêtes de fin d'année



L'attribution de cadeaux et de bons d'achat aux salariés par le CSE est encadrée par une réglementation Urssaf stricte. Cette prestation liée aux activités sociales et culturelles est soumise aux cotisations de la Sécurité sociale. Ainsi, **le montant global de l'ensemble des chèques-cadeaux distribué par le CSE à un salarié par année civile ne doit pas excéder 5% du plafond mensuel de la Sécurité sociale.**

LE PLAFOND D'EXONÉRATION APPLICABLE EN 2023 =

183€

Soit 5% du plafond mensuel de la Sécurité sociale. La réglementation s'applique pour tous les formats de chèques-cadeaux (papier, carte, dématérialisé).

Retour sur la réglementation chèques-cadeaux 2023

Noël adultes et/ou enfants est l'un des dix événements déterminés par l'Urssaf pour l'attribution des chèques-cadeaux.



Le CSE peut distribuer jusqu'à 183€* par salarié concerné et par année civile sous réserve du respect des conditions cumulatives suivantes :

- L'utilisation du chèque-cadeau est en lien avec l'événement pour lequel il est attribué
- Le montant du chèque-cadeau conforme aux usages
- Le montant du chèque-cadeau Noël adultes et/ou enfants doit être distribué par bénéficiaire et par enfant (jusqu'à 16 ans révolus dans l'année civile).

76%
des titres cadeaux sont attribués à Noël⁽¹⁾.



Dans le cas où deux conjoints travaillent dans la même entreprise, **le plafond d'exonération s'apprécie individuellement.**

Elus de CSE, profitez des fêtes de fin d'année pour faire plaisir à vos bénéficiaires et augmenter leur pouvoir d'achat grâce au chèque-cadeau.

Simplifiez la distribution et optez pour le chèque-cadeau digital

Créditez simplement vos chèques-cadeaux digital grâce au module chèque-cadeau :



1.

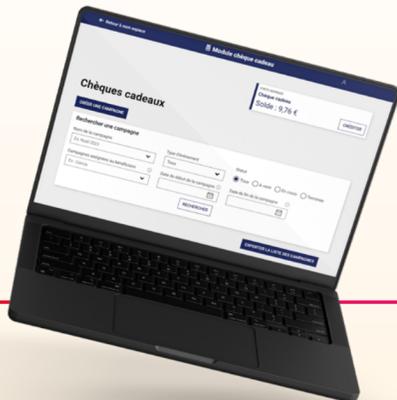
Création de votre campagne : choisissez l'événement, la date de lancement, les bénéficiaires et le type de communication.

2.

Lancement de votre campagne auprès des bénéficiaires : Choisissez votre support de communication pour informer vos bénéficiaires de leurs avantages (format email et/ou papier).

3.

Suivi de votre campagne : Accédez au détail de votre campagne directement depuis le module chèque-cadeau (liste des bénéficiaires, montants, statistiques d'envoi).



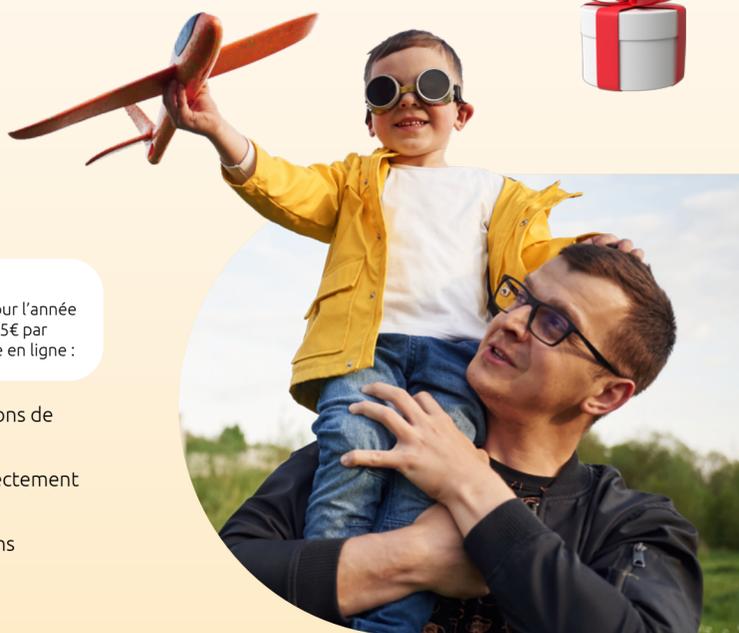
84% des internautes interrogés ont fait des achats par Internet au cours des 12 derniers mois en 2022⁽²⁾.

Vos bénéficiaires accèdent à leur chèque-cadeau digital :



Pierre, papa de 3 enfants âgés de 2, 10 et 18 ans est éligible au chèque-cadeau Noël adulte et/ou enfants distribué par son CSE. Pour l'année 2023, le budget ASC du CSE lui permet d'obtenir 100€ pour lui et 75€ par enfant sous forme de chèque-cadeau digital valable sur la boutique en ligne :

- 1 Il se connecte au site de son CSE et retrouve ses dotations de 250€ (son enfant âgé de 18 ans n'étant pas éligible).
- 2 Il fait le choix d'utiliser son chèque-cadeau de 100€ directement sur la **boutique en ligne**.
- 3 Pour ses enfants il décide de transformer leurs dotations en **carte cadeau physique** de leur magasin favori.
- 4 Il utilise les 150€ directement **en magasin**.



47% des bénéficiaires déclarent qu'ils n'auraient pas concrétisé leur acte d'achat en l'absence d'octroi de titres cadeaux⁽¹⁾.



Edenred Kadéos

LE CHÈQUE-CADEAU NOËL EST ÉGALEMENT DISPONIBLE AU FORMAT CARTE ET PAPIER !